

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU **SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION**
ET LA **GESTION D'UNE PISCINE**

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
14 décembre 2020

PUBLIE LE : **23 DEC. 2020**

Délibération n°141220-10 : Admission en non-valeur de produits irrecouvrables

L'an deux mille vingt, le quatorze décembre à vingt heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le huit décembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2020

Présents

AIGREMONT	Alexandre GAYMAY, DELEGUE TITULAIRE Emma SADOON, DELEGUEE TITULAIRE
CHAMBOURCY	Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE Emmanuel PUISEUX, DELEGUE SUPPLEANT
LE PECQ	David MANUEL, DELEGUE TITULAIRE Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE Richard HULLIN, DELEGUE SUPPLEANT
MAREIL-MARLY	Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE Gilles MORINI, DELEGUE SUPPLEANT
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, PRESIDENT Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

Absents excusés

AIGREMONT	Frederic PENVEN, DELEGUE SUPPLEANT
CHAMBOURCY	Myriam GUY, DELEGUEE TITULAIRE Armelle LEJAY, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PECQ	Alain BALCAEN, DELEGUE SUPPLEANT
LE VESINET	Isabelle ROUILLON, DELEGUEE TITULAIRE Louis LE MASSON, DELEGUE SUPPLEANT Salma BELOUAH, DELEGUEE SUPPLEANTE
MAREIL-MARLY	Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE Philippe BARDET, DELEGUE SUPPLEANT

Communes non représentées

LE VESINET

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général Adjoint des Syndicats Intercommunaux
Madame Catherine SCAGNI, Directrice de la piscine intercommunale
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du pôle des assemblées

Nombre de communes	:	7
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	13
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	12

PISCINE / CS – 141220-10

OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

RAPPORTEUR : Monsieur BURGAUD, Vice-président

VU l'instruction comptable M14 ;

CONSIDERANT les propositions faites par Monsieur le Trésorier Principal de Saint-Germain-en-Laye ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Vice-président et en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DECIDE d'admettre en non-valeur les titres mentionnés en séance dont le montant total s'élève à 206,09 €.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **22 DEC. 2020**

Transmis en préfecture et affiché le **23 DEC. 2020**

Pour Extrait Conforme

Arnaud PERICARD

Président du Syndicat Intercommunal